

**Personnel enseignant.**—Le personnel enseignant des écoles élémentaires et secondaires de jour régies par le gouvernement comprend 19,349 hommes et 57,911 femmes, soit un total de 77,260. Sans tenir compte du Québec, dont il n'existe pas de données comparables, les grandes villes comptent 31 p. 100 des instituteurs, les écoles rurales d'une classe, 28 p. 100, les petites villes et les villages, 22 p. 100, et les écoles de deux ou plusieurs classes en dehors des centres urbains, 19 p. 100. La proportion des instituteurs du sexe masculin augmente; en 1948, elle atteint 27 p. 100, soit un peu moins que le niveau de 30 p. 100 d'avant-guerre. Toujours sans le Québec, où 36 p. 100 des instituteurs sont des religieux, environ 25 p. 100 des institutrices sont mariées. Dans les neuf provinces, au moins 10 p. 100 des instituteurs ne sont pas ou sont en partie qualifiés et environ 10 p. 100 quittent l'enseignement chaque année. Pendant l'année scolaire 1947-1948, le salaire médian (voir tableau 4) des instituteurs des huit provinces (sans le Québec) a augmenté de \$243. Un rapport du Bureau fédéral de la statistique, *Appointements et brevets des instituteurs dans huit provinces, 1948*, porte sur la compétence, l'expérience et le salaire des instituteurs.

**1.—Instituteurs des écoles régies par les provinces, classés selon leurs appointements, par province, année scolaire 1947-1948**

NOTA.—Des chiffres comparables n'existent pas pour le Québec.

Appointements	Île du Prince-Édouard	Nouvel-Écosse	Nouveau-Brunswick	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique
	nombre	nombre	nombre	nombre	nombre	nombre	nombre	nombre
Moins de \$525.....	7	—	1	14	—	—	—	—
\$ 525 - \$1,024.....	355	974	817	1,423	662	28	161	1
1,025 - 1,524.....	248	1,176	1,559	5,302	1,798	4,577	1,113	623
1,525 - 2,024.....	53	1,175	301	7,510	891	1,619	2,213	1,380
2,025 - 2,524.....	13	396	240	3,732	488	476	994	1,241
2,525 - 3,024.....	4	168	73	2,880	255	213	603	958
3,025 - 3,524.....	—	50	19	1,271	153	138	266	427
3,525 - 4,024.....	—	16	8	998	85	67	133	290
4,025 ou plus.....	—	3	1	448	46	11	68	94
Non spécifié.....	—	—	—	—	4	12	8	—
<b>Total.....</b>	<b>680</b>	<b>3,958</b>	<b>3,019</b>	<b>23,578</b>	<b>4,382</b>	<b>7,141</b>	<b>5,559</b>	<b>5,014</b>
Appointements médians.....\$	1,011	1,447	1,185	1,797	1,418	1,404	1,896	2,249

**Financement des écoles.**—Le revenu nécessaire au financement des écoles publiques élémentaires et secondaires provient presque entièrement des taxes locales et des subventions provinciales. Des rétributions pour l'enseignement élémentaire peuvent être exigées dans le Québec. Dans certaines autres provinces, des rétributions sont exigées pour l'enseignement secondaire mais, sauf lorsqu'elles remplacent les taxes, elles sont très modiques.

En général, les commissions scolaires soumettent leur budget aux conseils municipaux, qui imposent et perçoivent les montants requis. Les commissions scolaires du Québec et certaines commissions d'autres provinces sont autorisées à imposer et à percevoir des taxes pour fins scolaires. L'évaluation, aux fins scolaires, est celle des biens-fonds (ou des améliorations dans certains cas) et d'un autre élément comme la propriété personnelle ou toute forme de revenu d'entreprise.

Chaque province a sa propre méthode de répartition des subventions aux commissions scolaires locales. Il existe deux genres de subventions provinciales: 1° la subvention de base est calculée sur un coût minimum de base, un montant de tant